

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 2 avril 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte 20 h 12.

2019-04-061

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point *10.1 Journal le Causeur*



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

Séance ordinaire du conseil municipal  
du 2 avril 2019 à 20 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019
4. **Administration et finances**
  - 4.1. Liste des comptes à payer
  - 4.2. Calendrier de conservation des archives
  - 4.3. Atelier de formation Infotech
  - 4.4. Journée nationale des Patriotes
  - 4.5. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
5. **Sécurité publique**
  - 5.1. Dépôt des états financier de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes
6. **Travaux publics**
  - 6.1. Offre de services – Tonte de pelouse
  - 6.2. Offre de services – Fauchage des fossés
7. **Hygiène du milieu**
8. **Aménagement et urbanisme**
9. **Loisirs et culture**
  - 9.1. MADA – Activité « On jases-tu? »
10. **Sujets divers**
  - 10.1. *Journal Le Causeur*
11. **Rapport des élus**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

Adoptée.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-04-062

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

Adoptée.

2019-04-063

### 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux ont été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019.

Adoptée.

## 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-04-064

### 4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

#### Revenus

Taxes	76 729,26 \$
Permis	0 \$
Location salle	1 680,00 \$
Remboursement TPS	13 756,27 \$
Subvention passage à niveau	3 537,00 \$
Divers	0 \$
Total	95 702,53 \$

#### Dépenses

Paies élus	2 357,05 \$
Salaires employés	3 786,28 \$
Comptes payés	951,22 \$
Comptes à payer	46 402,12 \$
Total	53 496,67 \$

Adoptée

2019-04-065

### 4.2 CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les archives*, adoptée en 1983, indique à l'article 7 que : « *Tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés* »;

CONSIDÉRANT QUE cette même loi, au troisième paragraphe de l'article 8, indique que :« *Un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux*

*documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente. »;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls n'a jamais soumis et adopté de calendrier de conservation des archives;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* un calendrier de conservation des archives, annexé à la présente résolution.

Adoptée

**2019-04-066**

#### **4.3 ATELIER DE FORMATION INFOTECH**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le logiciel Sygem de la compagnie Infotech pour la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations sont apportées chaque année au logiciel;

CONSIDÉRANT QU' Infotech offre une journée d'atelier de formations pour démontrer et expliquer les améliorations faites et celles à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré

Appuyée par M. Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à l'atelier de formation donné par Infotech.

De défrayer les coûts de 245 \$, avant taxes, pour la formation ainsi que les frais de déplacement et de repas de la directrice générale et secrétaire-trésorière, au tarif en vigueur

Adoptée

**2019-04-067**

#### **4.4 JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle

Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le drapeau des patriotes soit hissé, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adoptée

**2019-04-068**

#### **4.5 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE les membre du conseil ont adopté la résolution 182-11-18 en novembre dernier qui acceptait l'offre d'accompagnement du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se prévaloir encore de leurs conseils et de leur expertise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au MAMH de continuer leur accompagnement avec les membres du conseil municipal, pour certains dossiers en cours et d'autres à venir, afin d'aider ces derniers à trouver des pistes de solutions pour améliorer le climat de travail.

Adoptée

Mme Denise Houle fait mention qu'elle n'est pas vraiment intéressée à cet accompagnement.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DES CHUTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2018 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Un résumé du rapport de l'auditeur, préparé par le Groupe RDL Victoriaville SENCRL, traitant des résultats financiers de l'exercice terminée le 31 décembre 2018 est expliqué.

Les revenus sont de 384 272 \$, les dépenses sont de 315 374 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 9 896 \$ laissant ainsi un surplus de 59 002 \$.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

**2019-04-069**

### **6.1 OFFRE DE SERVICES – TONTE DE PELOUSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de contrat pour la tonte du gazon pour l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir une offre de service aux entrepreneurs afin de pouvoir octroyer le contrat de tonte du gazon.

Adoptée

**2019-04-070**

### **6.2 OFFRE DE SERVICES – FAUCHAGE DES FOSSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de contrat pour le fauchage des fossés pour l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir une offre de service aux entrepreneurs afin de pouvoir octroyer le contrat de fauchage des fossés.

Adoptée

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## 9. LOISIRS ET CULTURE

2019-04-071

### 9.1 MADA – ACTIVITÉ « ON JASES-TU? »

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la municipalité de Maddington Falls s'est inscrit à l'événement « on jase-tu? » présenté par BEL ÂGE;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour but de contrer l'isolement que vivent certains aînés et de rassembler le plus de monde possible autour d'un café;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 4 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la MADA de Maddington désire offrir gratuitement le café et des galettes aux participants;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder au comité de la MADA de Maddington un montant de 50 \$ pour la confection des galettes et l'achat du café.

Adoptée

## 10. SUJETS DIVERS

2019-04-072

### 10.1 JOURNAL LE CAUSEUR

CONSIDÉRANT QUE dans l'édition d'avril 2018 du Journal *Le Causeur* le maire mentionne qu'il songe à ne plus publier le « mot du maire »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris l'engagement, par la résolution 204-12-18, de publier une page chaque mois pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Eve-Lyne Marcotte se propose pour rédiger, chaque mois, la page de la Municipalité avec des informations utiles aux citoyens (exemple, la date des gros rebuts, ...);

CONSIDÉRANT QUE Mme Eve-Lyne Marcotte s'engage à envoyer le texte aux autres élus, pour approbation, avant la parution de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été soumise au vote et que les résultats sont : ; 5 pour et 1 contre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par M. Éric Girard  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

De faire l'essai de cette méthode pour compléter la page à publier dans le Journal *Le Causeur*.

Adoptée

## 11. RAPPORT DES ÉLUS

Lors de son droit de parole, M. Éric Girard mentionne, qu'à son avis, M. Fabien Pelletier a commis une faute d'éthique en divulguant les intentions des membres du conseil lors d'un tour de table durant une séance préparatoire. M. Éric Girard ne veut pas porter plainte à la *Commission municipale* afin d'éviter des frais onéreux d'avocats.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de la période de question, suite à une question d'un citoyen concernant la plainte déposée contre Mme Eve-Lyne Marcotte, M. Fabien Pelletier explique les événements ayant menés au dépôt de la plainte et dépose la décision de la *Commission municipale du Québec CMQ-65189* pour expliquer qu'il ne pouvait pas retirer sa plainte, elle ne lui appartenait plus.

2019-04-073

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Que la séance soit levée à 21 h 45.

Adoptée

---

Ghislain Brûlé,  
Maire  
trésorière

---

Stéphanie Hinse,  
Directrice générale et secrétaire-